



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040023

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/02/2024 8H31 C:000090 I:29350
V/REF : 932858
V/Email reçu le Jeudi 29/02/2024 a 8H31

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 00760
IMMEUBLE : RUE DU CENTRE
1/2/3/4/5/6/7/9/11 R.DU CENTRE
71100 SAINT REMY

Feillens, le 02 Avril 2024

Référence Marché: M_230617002-1

LOCALISATION : 2 RUE DU CENTRE - ST REMY - MME EL KHAFIFY 0673559663
ETG 4 - LOGT 1041

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT COMPLET WC
REPARATION COMPLETE EVACUATION ET ROBINET MACH*NE A LAVER (REPRENDRE
COMPLETEMENT L'EVACUATION DE LA MACHINE A LAVER ET REMPLACER LE ROBINET)
PL00001 - PL00045 - PL00056

Donneur d'ordre : Mme D JOUVENCEAU

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 7 MARS 2024 A 08H15
REPLACEMENT DU PACK WC
REPRISE DE L'ALIMENTATION ET DU ROBINET LAVE LINGE
VERIFICATION DU SIPHON LAVE LINGE
BOUCHON DANS LES CANALISATIONS
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE IMPOSSIBLE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION AVEC CAMION DE CURAGE

LE 11 MARS 2024 A 9H30
DEBOUCHAGE DES CANALISATIONS
CONTROLE DE L'ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040023

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00045-Rempl.complet Wc	1	307,86	307,86
1,00	PL00075-Rempl.Siphon simpl/doub.Dn40 Pvc	1	20,52	20,52
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	92,35	92,35
1,00	PL00034-Débouchage canal.Dn<60mm	2	82,09	82,09
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	92,35	92,35
TOTAL H.T.				595,17
T.V.A. a 10,00%				59,51
TOTAL T.T.C.En EURO				654,68

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

29022024 0831



Bon de Commande

N° : 932858 du 29/02/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

2 RUE DU CENTRE
71100 ST REMY

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00760-00001-00001-00041 H / Type 2 / 04

Etagé : 04

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230617002-1

Délai

Date limite exécution : 15/03/2024

Observations

MUTATION DU 20 / 02 / 2024 VACANT / EL KHAFIFY

TEL 06 73 55 96 63

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	92,36	92,36	9,24	101,60
PL00045 Remplacement complet WC Cuvette, réservoir, joint, chasse double, abattant, robinet d'arrêt, raccordscuivre	1,00	256,55	256,55	25,66	282,21
PL00056 REPARATION COMPLETE EVACUATION ET ROBINET MACHINE A LAVER REPRENDRE COMPLETEMENT L'EVACUATION DE LA MACHINE A LAVER ET REMPLACER LE ROBINET	1,00	150,00	150,00	15,00	165,00
Total H.T.					498,91
Total TVA					49,90
Total TTC					548,81

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

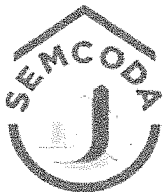
Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

EDN4

1/3

29/02/2024 à 08:29



Bon de Commande

N° : 932858 du 29/02/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

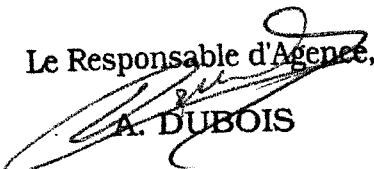
CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par JOUVENCEAU DOMINIQUE le 29/02/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,

A. DUBOIS

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCO**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 RUE DU CENTRE 71100 ST REMY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **29/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 932858